Mairie de Saint Nazaire les Eymes

REÇU LE

M. ALIAS José
125 ch. Du piat

125 ch. Du piat

125 ch. Du piat

125 ch. Du piat

126 Fait le

127 M. le commissaire enquêteur

127 M. le commissaire enquêteur

128 M. le commissaire enquêteur

129 M. le commissaire enquêteur

130 Conseiller urbanisme

Objet : emplacement réservé 125 chemin du piat

Je profite de la révision du PLU pour solliciter une entrée en bas de mon terrain lot n°323, pour créer 2 lots (voir plans ci-joints,)

Remarque

Cet emplacement avait été prévu lorsqu'il y avait la pharmacie dans la maison de M. Caponi la pharmacie ayant déménagé sur la route nationale le besoin de stationnement n'est plus.

Le besoin pour les habitants du piat ne se justifie pas, 3 lotissements au tour de cet emplacement et des résidences avec de la place pour stationner.

Si cet emplacement est justifié pour du stationnement visiteur, une surface aussi grande n'est pas nécessaire 3 places suffiraient pour un stationnement occasionnel.

Analyse

Si l'emplacement se fait avec une surface de 200m2 ce qui ferait 23,60m x 8,50m , ça entraînerait l'arrachage de 3 arbres, (un noyer, un tilleul et un figuier, revoir les regards eaux usées, le poteau électriques et le regard des fluides lotissement bel horizon.) de plus si je suis obligé de faire entrée commune avec les 2 lots que je prévois, ma propriété est massacrée, je ne pourrais pas rentrer une voiture dans la grange.

En faisant les entrées séparées une en bas pour les 2 lots et gardant l'existante pour la ferme, le projet est très pratique, fonctionnel et harmonieux et ça permet de laisser de la surface à la ferme car cette elle a une capacité de SHON de mini 550m2.

S'il faut tout de même prévoir des places de stationnement occasionnelles pour visiteurs, je pense que prendre une bande de 3m x 17m serait suffisant pour 3 voitures, les gens ont de la place chez eux, je rappelle qu'il y a des places publiques dans le lotissement les balcons de chartreuse en bas du chemin du piat qui ne sont jamais utilisé et devant la maison à M. Caponi.

Un nouveau lotissement est prévu chemin du cerf, c'est l'occasion de prévoir des aménagements, sans détériorer les propriétés.

Si l'idée de laisser une bande de 3m x17m est retenue cette surface, j'en fais cadeau, la commune n'aura qu'à goudronner l'emplacement.

Je rappelle que ça fait plus de 20 ans que ça dure, je suis épuisé.

Je vous demande de prendre en compte une de ces propositions :

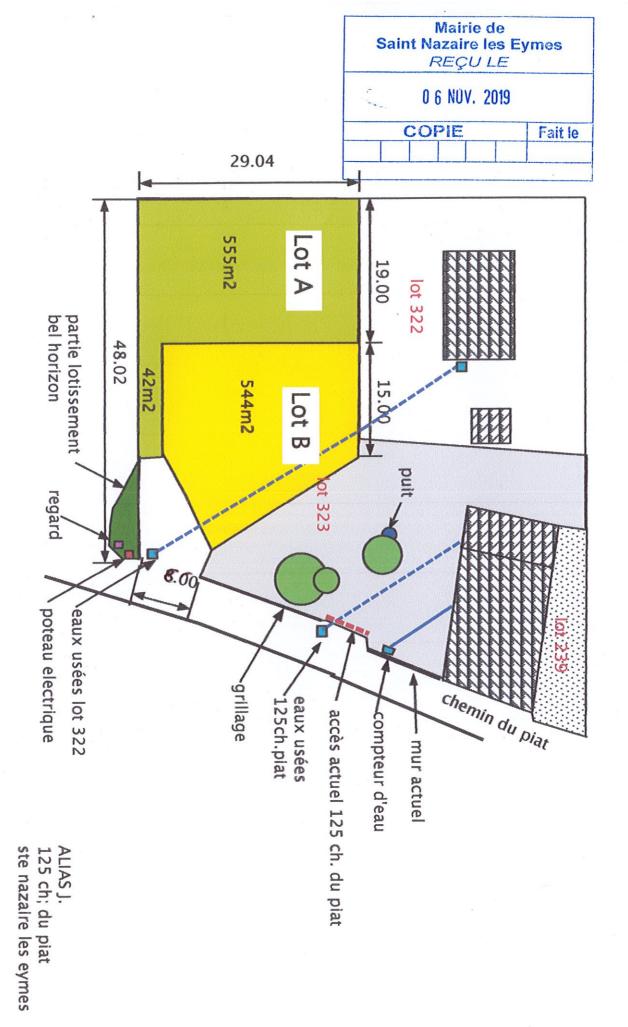
1°- Soit enlever l'emplacement réservé au 125 chemin du piat, pour éviter l'abatage d'un noyer, un tilleul, un figuier, revoir le regard eau usé de la ferme et celui qui est en bas du terrain du lot 322, déplacer le poteau électrique et modifier les fluides du lotissement Bel Horizon.

2°- Soit entrée en bas de 6,60mètres, et l'emplacement de 3mx17m possibilités de 3 voitures, ce qui élargit la voie et possibilité de 3 stationnements occasionnels, (les 3 m x 17m j'en fais cadeau).

Je suis ouvert à toute discussion

Dans l'espoir d'avoir une solution positive, d'avance merci

ALIAS J.



ech. 1/500

